

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	43 (1955)
<b>Heft:</b>	831
<b>Artikel:</b>	Une consultation féminine impromptue à Zurich : 91.5% de la population autorisée y a participé
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-268562">https://doi.org/10.5169/seals-268562</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

**FONDATRICE DU JOURNAL**

Emilie GOURL

**RÉDACTION**

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

**ADMINISTRATION ET ANNONCES**

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La conscience aimante doit envelopper une conscience juste.

G. MADINIER

## Congrès de Colombo

Cinquantenaire de l'Alliance internationale des femmes

Ceylan, le paradis terrestre, la perle de l'Orient : de combien de superlatifs pourraient-on orner cette île qui semble petite au sud de l'Inde immense. Cette île où, malgré les traditions millénaires de l'Orient, la vie moderne, avec son progrès, ses problèmes, trouve le terrain le plus favorable à l'évolution, à la renaissance même de ces peuples qui, victimes d'un passé glorieux, semblaient destinés à rester pour toujours dans l'ombre.

Colombo, capitale de l'île, ville splendide et immense, peuplée de gens d'origine, de coutumes différentes, où tout est un jardin de rêve, accueilli, du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre, le Congrès de l'Alliance internationale des femmes. C'était la première fois que l'Alliance abandonnait l'Europe pour ce mystérieux Orient dont on parle, depuis quelque temps, avec une curiosité et un intérêt plus que justifiés.

Dans l'ambiance tropicale de ce pays, où la nature règne en maître, plus de 100 représentantes de 38 nations, se sont jointes aux nombreuses femmes indigènes pour discuter les problèmes du monde d'aujourd'hui, ayant tout de ces régions orientales qui ont encore tant d'obstacles à surmonter après les bouleversements politiques.

Les cinq commissions spéciales de l'Alliance : éducation, paix et relations humaines, morale, commissions économique et juridique se sont divisé le travail.

**Education**

Les questions discutées touchaient l'égalité d'enseignement pour jeunes filles et garçons, dans les écoles primaires et secondaires, le droit, pour les femmes, de s'inscrire aux universités et d'y suivre régulièrement les cours, l'inclusion des femmes dans les groupes formés par l'Unesco pour la préparation des programmes éducatifs de différents pays — pays d'Afrique et d'Asie où les femmes ne se sont libérées que depuis peu du joug des anciennes traditions, qui les voulaient encore enfermées dans les maisons avec le visage voilé. Cette question est d'une extrême importance car, comme on le dit dans une résolution votée par l'Assemblée de l'Alliance à Colombo, en égalisant l'éducation de l'homme et de la femme, on réussira bien plus facilement à faire disparaître, dans l'opinion populaire, le préjugé de l'inériorité intellectuelle du sexe féminin.

**Commission économique**

Plusieurs des thèmes étudiés dans cette commission étaient liés aux problèmes de la surpopulation et de l'industrialisation des zones rurales.

A propos de l'occupation lucrative, on a discuté de l'offre de travail, toujours plus grande (surtout de main-d'œuvre non qualifiée) à laquelle ne correspond pas une demande équivalente des employeurs. De ce déséquilibre naît la nécessité de créer des bureaux de placement et d'information pour mieux diriger les femmes dans la recherche d'une activité rétribuée. Les gouvernements du Japon et de l'Amérique du Nord ont déjà organisé ces bureaux qui donnent des résultats fort satisfaisants.

Les pays qui ont montré le plus d'intérêt à ce sujet et qui se préoccupent vivement d'instaurer des organismes analogues (ceux-ci devraient permettre aussi une meilleure réglementation du travail), se situent entre le Moyen et l'Extrême-Orient.

L'organisation du travail à mi-temps ou à temps limité, objet de nombreuses discussions dans les milieux féminins, fut aussi sérieusement étudié, puisqu'il permet une activité lucrative réduite à celles qui ont une famille ou qui, pour des raisons d'âge, de santé, ne peuvent pas occuper entièrement leur journée.

**Paix et relations internationales**

A la fin des travaux de cette commission ont été votées les résolutions suivantes :

## Une consultation féminine impromptue à Zurich

91,5 % de la population autorisée y a participé

La consultation féminine qui s'est déroulée dans la ville de Zurich a été un brillant succès. On sait qu'on doit cette initiative au président de la ville, M. Landolt. Il avait eu l'idée d'ajouter au recensement fédéral des entreprises, qui se déroulait du 19 au 23 août, un formulaire destiné aux habitantes et par lequel elles pouvaient répondre à deux questions par oui ou non :

1. A votre avis, le droit de vote et d'éligibilité devrait-il être introduit

a) pour les questions d'écoles, d'église et d'assistance ?

b) pour toutes les questions touchant la vie publique, ainsi que le font les hommes ?

2. Suivait des demandes concernant la date de naissance, l'état-civil, le nombre d'enfants, la profession, etc.

Dans la ville de Zurich vivent, en chiffre rond, 157 800 Suisses autorisées à participer à la consultation (il fallait avoir accompli 20<sup>e</sup> anniversaire avant le 15 septembre 1955). On a distribué, en tout, 145 284 questionnaires, atteignant ainsi le 92,1 % de la population féminine autorisée. Les 12 500 qui n'ont pas eu de questionnaires sont surtout celles qui étaient absentes de Zurich à ce moment-là, qui n'ont pas réagi aux appels diffusés par la presse, ou d'autres qui étaient gravement malades... quelques-unes ont renoncé au questionnaire.

132 904 ont répondu au questionnaire. Ceux qui représentent le 91,5 % de celles qui l'ont reçu. Énorme proportion, si l'on songe qu'à la consultation du 30 novembre 1952, la participation des femmes de Genève fut de 59,8 % et que, le 21 février 1954, la participation des femmes de Bâle fut de 59,4 %. Il est vrai qu'à Bâle et à Genève il fallait se rendre au bureau de vote, geste spectaculaire que certaines femmes n'osaient pas faire et que certaines autres avaient la paresse d'aller accomplir.

Si l'on examine les résultats par quartiers, il est intéressant de noter que, dans celui de Friesenberg, la participation a été de 96,7 %. Or, c'est dans ce même secteur que les électeurs masculins sont aussi les plus zélés. Dans le quartier du centre, où la participation masculine aux scrutins est plus faible, la participation féminine a aussi été relativement faible, 82 % : celles qui habitent là étaient surtout employées dans des hôtels et des restaurants.

Cette forte participation est tout à l'honneur des Zurichois, mais peut-être est-elle aussi au fait qu'on pouvait nuancer sa réponse. Très habilement on avait ménagé l'émoi de celles qui ne veulent pas qu'on aille trop fort. On a eu raison, puisque 40 % des réponses réclament l'octroi de droits partiels, sur les questions d'école, d'église et d'assistance. Si cette question-là avait été posée

à Genève, elle aurait recueilli certainement un très grand nombre de suffrages, bien plus qu'il n'y en a eu pour la consultation sur les droits complets. La question de l'assistance, notamment, est un terrain où toutes les femmes se retrouvent, du haut en bas de l'échelle sociale. Et il en est bien peu qui ne s'indignent à la pensée que seuls des commissaires masculins président aux destinées de nos établissements hospitaliers.

Il est significatif aussi que les arrondissements ouvriers aient donné des résultats moins favorables que les arrondissements habités par des gens plus aisés.

52 865 femmes (40 %) réclament la complète égalité des droits politiques, 57 722 (40 %) sont pour les droits partiels indiqués sous la lettre a) et 26 635 (20 %) ont répondu non aux deux questions. 1622 ont retourné un bulletin blanc.

Remarquons qu'à Genève, sur 72 000 électrices, 36 000 s'étaient prononcées en faveur des droits politiques complets, soit le 50 %. A Bâle, 33 000 sur 76 000 avaient répondu oui à la même question, soit le 43 %. À Zurich, c'est le 40 % qui souhaite l'égalité complète. On voit ainsi nettement se dessiner le profil de l'opinion suffragiste féminine, dans trois de nos grandes villes, car à Zurich, il ne s'agit que de la ville, ne l'oublierez pas. Genève et Bâle ne sont aussi, pratiquement, que des villes.

Alors, puisque nous en sommes aux scrutins urbains, rappelons qu'à Lausanne, en 1951, c'est une majorité d'électeurs qui avait accepté une modification constitutionnelle en faveur du suffrage féminin communal.

Notons encore que les résultats sont d'autant meilleurs, généralement, que l'opposition n'a pas le temps de s'organiser.

## A nos abonnés

On trouvera, entre ces pages, le rituel bulletin vert pour l'abonnement 1956. Déjà ?

— Eh oui ! Cette époque est moins chargée pour les employés de la poste, pour notre administratrice et... pour votre porte-monnaie, chers abonnés. Aussi demandons-nous instamment, à ceux qui le peuvent, de s'acquitter dès maintenant. Un prompt versement rend service à chacun et soulage l'anxiété de celles qui ont la responsabilité du journal. Prouvez, par votre fidélité, que vous avez à cœur les causes que le « Mouvement » défend et que, à l'inverse des électeurs suis-ses, vous n'êtes point des abstentionnistes.

## Dixième anniversaire des Nations Unies

### Journée suffragiste genevoise

blèmes de collaboration internationale et de droits civiques féminins en Suisse.

M. G. Thelin a répondu à une première question générale : « Pourquoi la Suisse n'est-elle pas membre des Nations Unies ? » — Parce que celles-ci n'admettent pas de membres ayant un statut de neutralité. C'est la position actuelle, la modifiera-t-on pour admettre l'Autriche, neutre aussi ? Nul ne le sait.

La Suisse, non-membre de l'organisation, adhère cependant à 14 des institutions spécialisées rattachées à l'ONU. Mme P. Bugnon montra qu'en ce qui concerne l'assistance technique, la Suisse collabore activement : plus de 80 de ses spécialistes sont partis dans les pays qui le demandaient, apporter leur expérience et leurs conseils, et plus de 300 boursiers sont venus se former en Suisse.

Mme Arnold délimita brièvement le champ

d'étude de la Commission de la condition de la femme. Cette commission est distincte de celle des Droits de l'homme, car celle-ci a un programme immensé et le statut de la femme étant fort en retard sur le statut masculin, il a fallu un organe spécial pour étudier les problèmes féminins. Cette commission a rédigé et fait adopter par l'Assemblée de l'ONU, la convention sur l'égalité des droits politiques féminins qui a été ratifiée par 14 Etats. La Suisse a aussi été invitée, en 1953, à la ratifier ; le Conseil fédéral n'a pas encore répondu. Espérons, comme il l'a promis à l'Association suisse pour le suffrage féminin, qu'il prendra prochainement position sur ce point. C'est le vœu de M. Kammerer.

Quant à la Convention sur la nationalité de la femme mariée, elle va être soumise à l'Assemblée de l'ONU, elle n'est donc pas

(suite en page 2)